

**Adhésion de la société OPEN CASCADE –  
Avenant n°4 au  
Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif Groupe de l'UES Capgemini**

**Préambule**

Le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif Groupe de Capgemini a été mis en place au bénéfice des salariés de l'UES CAPGEMINI par un accord en date du 6 décembre 2011, complété de l'avenant n°1 signé le 9 septembre 2015 et de l'avenant n°2 signé le 25 mars 2016.

**Article 1 - Adhésion de la société Open Cascade**

En conformité avec l'article 1 de l'accord mentionné ci-dessus en date du 6 décembre 2011, la société Open Cascade, entrée dans le périmètre de l'UES, adhère au PERCO par le présent avenant.

**Article 2 - Prise d'effet**

Le présent avenant, à durée indéterminée, entrera en vigueur à sa date de signature.

**Article 3 - Dépôt et Publicité**

Le présent avenant sera notifié, sans délai, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

L'avenant sera déposé en deux exemplaires (une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique) auprès de l'Unité Territoriale des Hauts de Seine de la DIRECCTE.

Ce dépôt interviendra, le cas échéant, à l'issue du délai d'opposition. En outre, un exemplaire sera également remis au secrétariat-greffe du Conseil des Prud'hommes.

Fait à Suresnes, le 23 juin 2017

En 9 exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Pour la société Open Cascade  
Nom : François HUCHER – Président



Pour la Fédération Communication  
Conseil, Culture – CFDT  
Nom :

Pour la CFE - CGC  
Nom : Mokhtari Abda  


Pour la SICSTI -CFTC  
Nom : Noureddine BENALI



Pour la CGT du Groupe Capgemini  
Nom :

Pour la CGT- FO  
Nom : FELD Rihne Jw  
